



Synthèse

Convention portant délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Pour la réalisation d'une piste cyclable entre Vineuil et Saint-Claude de Diray

Entre la Communauté d'Agglomération de Blois « Agglopolys »

et la Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC)

OBJET

La convention a pour but de :

- 1) Désigner Agglopolys comme maître d'ouvrage unique à titre temporaire pour les travaux de création d'une piste cyclable entre Vineuil et Saint-Claude de Diray (1100 m de longueur) ;
- 2) Fixer les conditions d'exécution, de contrôle et de financement du programme des travaux.

DUREE

La convention est établie de sa date de signature **jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement validée par les deux collectivités.**

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois, le début des travaux étant prévu au cours du 1^{er} trimestre 2016.

PROGRAMMATION FINANCIERE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant total estimé	Dont Part Grand Chambord	Dont Part Agglopolys
200 000 € TTC	21 090 €	178 910 €

Un avenant serait signé en cas d'éventuels travaux supplémentaires en cours de chantier.

Les dossiers de demande de subvention seront instruits par Agglopolys en tant que maître d'ouvrage mais les versements seront effectués respectivement à chaque collectivité.

RESILIATION

La résiliation pourra voir lieu dans les 15 jours maximum avant le début des travaux par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation de la convention n'entraînerait pas la résiliation des marchés en cours.